



GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

APPROBATION

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 27/06/2024

Pour le Président,
Le conseiller communautaire délégué
Pierre LHOTTE

Communauté Urbaine du Grand Reims

AVAP
Aire de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine
Chenay et Châlons sur Vesle

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
Commune de Chenay
Plan n°2 : le Bourg

Légende P.V.A.P.

- Limite de l'AVAP
 - Classification par intérêt architectural, urbain et paysager
- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Bâtiments remarquables □ Bâtiments intéressants par typologie ■ Maisons et dépendances sur cours, d'origine agricole ■ Maisons urbaines ■ Maisons bourgeoises et hôtels particuliers ■ Bâtiments publics Bâtiments neutres ▨ | <ul style="list-style-type: none"> Éléments remarquables — murs de clôture ou de soutènement, portails — murs de clôture à reconstruire ○ Petits patrimoines : Puits, calvaires, monuments aux Morts, emmarchements etc. Espaces remarquables et intéressants ▨ Cours privées closes par des bâtiments ou des murs ▨ Jardins ou parcs paysagers remarquables ▨ Espaces publics paysagers intéressants |
|---|---|